

**AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE  
BOISSONS TEMPORAIRE**

N° d'ordre : 26-103

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 alinéas 1, 2 et 3.

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles Partie Législative, 3<sup>ème</sup> partie, Livre 3, Lutte contre l'alcoolisme

Vu l'Arrêté Préfectoral du 22 mars 2022 portant réglementation de la police générale des débits de boissons, Considérant la demande formulée par Monsieur BRUGUIERE René d'installer un débit de boissons temporaire lors du tournoi annuel, au n°100 allée TOMEI route de Pierrefeu - 83860 NANS-LES-PINS.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>:**

Monsieur BRUGUIERE René, Président du « TENNIS CLUB DE NANS-LES-PINS » demeurant au n°100 allée TOMEI route de Pierrefeu - 83860 NANS-LES-PINS est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire du samedi 23 mai 2026 au 07 juin 2026 de 10h00 à 22h00, au n°100 allée TOMEI route de Pierrefeu - 83860 NANS-LES-PINS, à l'occasion du tournoi annuel.

**Article 2:**

Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes 1 et 3 définis par l'article L. 3321-1 du Code de la Santé Publique, 3<sup>ème</sup> partie, Livre 3, Titre 2, Chapitre 1<sup>er</sup>.

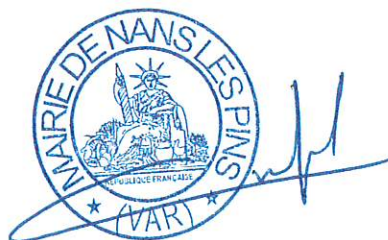
**Article 3:**

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Nans-les-Pins, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le Responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANS-LES-PINS, le 13 avril 2026.

Le Maire,

Ollivier ARTUPHEL



PRÉFECTURE  
VAR  
ARRONDISSEMENT  
BRIGNOLES

# DEMANDE D'AUTORISATION

## d'ouverture d'un débit de boissons temporaire

Monsieur le Maire,

**Je soussigné (1)** Monsieur BRUGUIERE  
**Prénom (1)** René  
**Profession ou qualité** Président du « TENNIS CLUB DE NANS-LES-PINS »  
**Domicile** n°100 allée TOMEI route de Pierrefeu - 83860 NANS-LES-PINS

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire

de 3<sup>ème</sup> catégorie au (2) n°100 allée TOMEI route de Pierrefeu, du samedi 23 mai 2026 au 07 juin 2026 de 10h00 à 22h00.

à l'occasion de (3): du tournoi annuel.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 13 avril 2026

Signature

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de NANS-LES-PINS (Var)

N° de l'arrêté **26-103**

**Vu la demande ci-dessus,**  
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 alinéas 1, 2 et 3,**  
**Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles Partie Législative, 3<sup>ème</sup> partie, Livre 3, Lutte contre l'alcoolisme,**  
**Vu l'Arrêté Préfectoral du 22 mars 2022 portant réglementation de la police générale des débits de boissons.**

**Arrête:**

**Monsieur BRUGUIERE René est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie.**

**Au n°100 allée TOMEI route de Pierrefeu - 83860 NANS-LES-PINS (siège social du tennis club), à l'occasion du tournoi annuel.**  
**du samedi 23 mai 2026 au 07 juin 2026 de 10h00 à 22h00.**

**Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.**


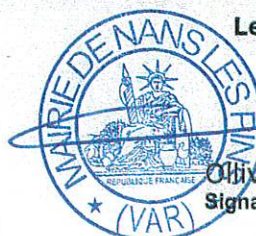
**La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.**

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif: foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Le Maire,  
  
Olivier ARTUPHEL  
Signature et cachet  




Monsieur Ollivier ARTUPHEL  
Maire de Nans les Pins  
MAIRIE

83860 NANS-LES-PINS

Nans-Les-Pins le 11 Mars 2026

Monsieur Le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance l'autorisation pour notre association d'ouvrir un débit de boissons temporaire au lieu, jours et heures suivants :

-Du Samedi 23 Mai au Dimanche 7 Juin de 10h à 22h pour notre tournoi annuel au Tennis Club de Nans-les-Pins.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de croire, M le Maire, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Président  
René BRUGUIERE

**TENNIS CLUB DE NANS LES PINS**  
100 allée TOMEI  
Route de Pierrefeu  
83860 Nans Les Pins



[www.tennisclubdenans.fr](http://www.tennisclubdenans.fr)

Tél. : 04 94 78 64 22 [tennis.nans@wanadoo.fr](mailto:tennis.nans@wanadoo.fr)  
Siret 380 206 797 00025 - APE 9312Z